

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2090

8 septembre 2011

SOMMAIRE

Accero S. à r.l.	100296	Coachman S.à r.l.	100318
Accessible Luxury Holdings S.à r.l.	100279	ComLux Furniture Holding S.à.r.l.	100310
Alba Luxco S.à r.l.	100308	CommCerto S.A.	100307
Banco Bradesco Europa S.A.	100294	Commerzbank Leasing 1 S.à r.l.	100308
Bart Investments S.A.	100274	Commerzbank Leasing 6 S.à r.l.	100308
Beggener Schloss S.à.r.l.	100284	Compagnie Financière Indépendante S.A.	100309
Bexeb S.A.	100278	Compagnie Luxembourgeoise Immobiliè- re	100319
Bis Consulting International S.A.	100278	Companies & Trusts Promotion S.A. ...	100310
Blaustein S.A.	100278	Consultis S.à r.l.	100282
Blufin S.A.	100294	ConvaTec Healthcare C S. à r.l.	100310
Blufin S.A.	100294	Coopers Investments S.A.	100320
Bourgey Montreuil Lux S.A.	100295	Coopers Investments S.A.	100320
Business Solution Factory S.à r.l.	100295	Corn Products Employee Services S.à r.l.	100313
Calme Lux S.A.	100311	Crema Investments SARL	100310
Calucem Holding S.à r.l.	100297	Damballah	100316
Calucem Holding S.à r.l.	100295	DH N S.à r.l.	100320
Cameo S.à r.l.	100318	Europ Continents Holding	100312
Cameron Lux V S.à r.l.	100311	Europ Continents Holding	100310
Catalyst Buyout I S.à r.l.	100295	Farena Invest S.à r.l.	100308
Celaya International S.A.	100296	Fortezza Servco S.à r.l.	100297
Celgene Luxembourg Finance Company S.à r.l.	100296	Hemmen S.à r.l.	100279
Century Properties S.à.r.l.	100302	IS EF One S.A.	100320
CGTS Holdings S.à r.l.	100311	Isis II S.à r.l. - SPF	100302
Choucas S.A.	100309	Item Development S.A.	100312
Cisco Systems Luxembourg S.à r.l.	100312	Jan Plas	100285
Citadel Financial Products S.à r.l.	100306	Masai S.A.	100282
Citadel Global Equities Fund S.à r.l.	100306	Portugal Venture Capital Initiative	100274
Citadel Global Trading S.à r.l.	100307	Prime Finance Sarl	100286
Citadel Horizon S.à r.l.	100307	quick-mix.tubag S.A.	100301
Citadel Macro Products S.à r.l.	100307	Repco 2 S.A.	100274
Clausen Property S.A.	100312		
Clestra S.A.	100317		

Repeco 2 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.311.130,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.475.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

Il résulte d'une assemblée générale de la Société tenue le 7 Juin 2011 que:

1. PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social au 400 Route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65477 a démissionné de ses fonctions de reviseur d'entreprise agréé de la Société, avec effet immédiat.

2. Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edimbourg résidant professionnellement au 2 rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KETVEL Pii / JANIETZ Bernd.

Référence de publication: 2011099037/18.

(110111749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Bart Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.218.

—
Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BART INVESTMENTS S.A.

DONATI Régis / ROSSI Jacopo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011099158/12.

(110113613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Portugal Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.174.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of May.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Portugal Venture Capital Initiative (the Company), a Luxembourg investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) established as a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 69, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 December 2007, which was published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 201 on 25 January 2008. The Company is registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 135174.

The Meeting is chaired by Sophie Coccetta, bank employee, professionally residing in L-4360 Esch/Alzette, 14, Porte de France, Grand Duchy of Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Ewa Nagadowski, bank employee, professionally residing in L-4360 Esch/Alzette, 14, Porte de France, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting appoints Eva Fischer, bank employee, professionally residing in L-4360 Esch/Alzette, 14, Porte de France, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively hereafter referred to as the Members of the Bureau or the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the shareholders present and/or the holders of the powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of

attorney, after having been signed ne varietur by the persons who represent the shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that 12,900,635 (twelve million nine hundred thousand six hundred thirty-five) shares of 13,349,750 (thirteen million three hundred forty-nine thousand seven hundred fifty) shares without par value, representing 96.636% of the share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice by registered mail on 2 May 2011, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below; and

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of article 14 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) so as to read as follows:

" **14.1.** Subject to article 14.2 below, the Company shall be managed by a Board composed of at least five directors who need not be shareholders of the Company. The members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment. The Board will in no event be comprised of more than nine members at any time.

14.2. Any decision of the General Meeting to the effect of changing the composition of the Board must be taken in accordance with the rights of Special Classes (if any) as described under article 14.5 below.

14.3. Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Law.

14.4. The directors shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors (within the limits of article 14.1 above) and the term of their office.

14.5. The Board may issue one or more particular Class(es) of shares entitled to propose to the General Meeting a candidate for the position of director (any such Class being referred to as a Special Class). Any director appointed by the General Meeting further to a proposal by a Special Class will be referred to as a Special Class Director. In case where the General Meeting were to refuse to appoint a candidate proposed by a Special Class, then the relevant Special Class will make another proposal to the General Meeting. The Special Classes (if any) will be described in the relevant special section of the Memorandum.

14.6. Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting, provided however that if a Special Class Director is removed, the remaining directors must call for an extraordinary General Meeting without delay in order for a new Special Class Director of the relevant Special Class to be appointed in his/her place and the new Special Class Director appointed by the General Meeting must be chosen from the candidate(s) proposed by the relevant Special Class.

14.7. In the event of a vacancy in the office of a director, the remaining directors must call an extraordinary General Meeting without delay in order to fill such vacancy. For the avoidance of doubt, a vacancy in the office of a Special Class Director must be filled with a new Special Class Director proposed by the relevant Special Class."

2. Miscellaneous.

Sole resolution

The Meeting resolves to amend article 14 of the Articles as to read as follows:

" **14.1.** Subject to article 14.2 below, the Company shall be managed by a Board composed of at least five directors who need not be shareholders of the Company. The members of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment. The Board will in no event be comprised of more than nine members at any time.

14.2. Any decision of the General Meeting to the effect of changing the composition of the Board must be taken in accordance with the rights of Special Classes (if any) as described under article 14.5 below.

14.3. Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Law.

14.4. The directors shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors (within the limits of article 14.1 above) and the term of their office.

14.5. The Board may issue one or more particular Class(es) of shares entitled to propose to the General Meeting a candidate for the position of director (any such Class being referred to as a Special Class). Any director appointed by the General Meeting further to a proposal by a Special Class will be referred to as a Special Class Director. In case where the General Meeting were to refuse to appoint a candidate proposed by a Special Class, then the relevant Special Class

will make another proposal to the General Meeting. The Special Classes (if any) will be described in the relevant special section of the Memorandum.

14.6. Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting, provided however that if a Special Class Director is removed, the remaining directors must call for an extraordinary General Meeting without delay in order for a new Special Class Director of the relevant Special Class to be appointed in his/her place and the new Special Class Director appointed by the General Meeting must be chosen from the candidate(s) proposed by the relevant Special Class.

14.7. In the event of a vacancy in the office of a director, the remaining directors must call an extraordinary General Meeting without delay in order to fill such vacancy. For the avoidance of doubt, a vacancy in the office of a Special Class Director must be filled with a new Special Class Director proposed by the relevant Special Class."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, said proxyholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Portugal Venture Capital Initiative (la Société), une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois constituée sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 69, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 19 décembre 2007 suivant acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C numéro 201 le 25 janvier 2008. La Société est inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135174.

La séance est ouverte sous la présidence de Sophie Coccetta, employée de banque, demeurant professionnellement à L-4360 Esch/Alzette, 14, Porte de France, Grand-Duché de Luxembourg (le Président). Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire) Ewa Nagadowski, employée de banque, demeurant professionnellement à L-4360 Esch/Alzette, 14, Porte de France, Grand-Duché de Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Eva Fisher, employée de banque, demeurant professionnellement à L-4360 Esch/Alzette, 14, Porte de France, Grand-Duché de Luxembourg. Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur seront collectivement désignés ci-après comme les Membres du Bureau ou le Bureau.

Après constitution du Bureau, le Président demande au notaire d'enregistrer que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre des actions qu'ils détiennent sont enregistrés dans la liste de présence qui sera signée par les actionnaires présents et/ou les mandataires représentant les actionnaires qui ne sont pas présents et les Membres du Bureau. Cette liste ainsi que les procurations après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce procès verbal;

II. il ressort de la liste de présence que 12.900.635 (douze millions neuf cent mille six cent trente-cinq) actions d'un total de 13.349.750 (treize millions trois cent quarante-neuf mille sept cent cinquante) actions sans valeur nominale, représentant 96,636% du capital social de la Société sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu une notice dûment adressée par courrier recommandé le 02 mai 2011 et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée. De ce fait, l'Assemblée est constituée selon les règles et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, mentionnés ci-après; et

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 14 des statuts de la Société (les Statuts) comme suit:

" **14.1.** Sous réserve de l'article 14.2 ci-dessous, la Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins cinq administrateurs, actionnaires de la Société ou non. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée qui ne peut excéder six années et ils sont rééligibles. Le Conseil d'Administration ne peut à aucun moment être composé de plus de neuf membres.

14.2. Toute décision de l'Assemblée Générale ayant pour effet la modification de la composition du Conseil d'Administration doit être prise conformément aux droits des Catégories Spéciales (si de telles Catégories existent) telles que décrites à l'article 14.5 ci-dessous.

14.3. Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique comme représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant que membre du Conseil d'Administration conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

14.4. Les administrateurs sont nommés lors d'une Assemblée Générale. L'Assemblée Générale déterminera également le nombre d'administrateurs (dans les limites de l'article 14.1 ci-dessus) et la durée de leur mandat.

14.5. Le Conseil d'Administration peut émettre une ou plusieurs Catégorie(s) d'actions ayant le droit de proposer à l'Assemblée Générale un candidat pour la position d'administrateur (chacune de ces Catégories étant désignée une Catégorie Spéciale). Un administrateur nommé par l'Assemblée Générale suivant une proposition par une Catégorie Spéciale sera désigné comme un Administrateur de Catégorie Spéciale. Au cas où l'Assemblée Générale viendrait à refuser de nommer un candidat proposé par une Catégorie Spéciale, la Catégorie Spéciale concernée fera une autre proposition à l'Assemblée Générale. Les Catégories Spéciales, si elles sont émises, seront décrites dans la section spéciale concernée du Mémoire.

14.6. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale, à condition toutefois que si un Administrateur de Catégorie Spéciale est révoqué, les administrateurs restants doivent convoquer sans délais une Assemblée Générale extraordinaire afin de désigner à sa place un nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale de la Catégorie Spéciale concernée et le nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale devra être choisi parmi le(s) candidat(s) proposé(s) par la Catégorie Spéciale concernée.

14.7. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants devront convoquer sans délais une Assemblée Générale extraordinaire afin de combler cette vacance. Afin d'écartier tout doute, une vacance d'un poste d'Administrateur de Catégorie Spéciale doit être comblée par un nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale proposé par la Catégorie Spéciale concernée."

2. Divers.

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts comme suit:

" **14.1.** Sous réserve de l'article 14.2 ci-dessous, la Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins cinq administrateurs, actionnaires de la Société ou non. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée qui ne peut excéder six années et ils sont rééligibles. Le Conseil d'Administration ne peut à aucun moment être composé de plus de neuf membres.

14.2. Toute décision de l'Assemblée Générale ayant pour effet la modification de la composition du Conseil d'Administration doit être prise conformément aux droits des Catégories Spéciales (si de telles Catégories existent) telles que décrites à l'article 14.5 ci-dessous.

14.3. Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique comme représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant que membre du Conseil d'Administration conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

14.4. Les administrateurs sont nommés lors d'une Assemblée Générale. L'Assemblée Générale déterminera également le nombre d'administrateurs (dans les limites de l'article 14.1 ci-dessus) et la durée de leur mandat.

14.5. Le Conseil d'Administration peut émettre une ou plusieurs Catégorie(s) d'actions ayant le droit de proposer à l'Assemblée Générale un candidat pour la position d'administrateur (chacune de ces Catégories étant désignée une Catégorie Spéciale). Un administrateur nommé par l'Assemblée Générale suivant une proposition par une Catégorie Spéciale sera désigné comme un Administrateur de Catégorie Spéciale. Au cas où l'Assemblée Générale viendrait à refuser de nommer un candidat proposé par une Catégorie Spéciale, la Catégorie Spéciale concernée fera une autre proposition à l'Assemblée Générale. Les Catégories Spéciales, si elles sont émises, seront décrites dans la section spéciale concernée du Mémoire.

14.6. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale, à condition toutefois que si un Administrateur de Catégorie Spéciale est révoqué, les administrateurs restants doivent convoquer sans délais une Assemblée Générale extraordinaire afin de désigner à sa place un nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale de la Catégorie Spéciale concernée et le nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale devra être choisi parmi le(s) candidat(s) proposé(s) par la Catégorie Spéciale concernée.

14.7. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants devront convoquer sans délais une Assemblée Générale extraordinaire afin de combler cette vacance. Afin d'écartier tout doute, une vacance d'un poste d'Administrateur de Catégorie Spéciale doit être comblée par un nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale proposé par la Catégorie Spéciale concernée."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont supportés par la Société en conséquence du présent acte sont évalués, approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes, il est déclaré que, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Coccetta, Nagadowski, Fischer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 mai 2011. Relation: EAC/2011/7294. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103717/204.

(110118036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Bexeb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 85.650.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011099161/14.

(110112641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Bis Consulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, Place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 136.103.

RECTIFICATIF

du bilan au 31 décembre 2010

Cette version remplace la version déposée le 01/07/2011 sous référence L110103148

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2011099162/13.

(110113258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Blaustein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 100.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099164/10.

(110112913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Hemmen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.688.

—
EXTRAIT

Il résulte de la convention de vente de parts sociales:

Monsieur Carlo FRIEDEN, agissant en sa qualité de gérant de la Société, confirme le transfert de ses 100 parts sociales, anciennement détenues par les personnes précitées, au profit de Monsieur Jean-Marie HEMMEN, cuisinier, né le 22 août 1967 à Luxembourg, demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 5, Waistrooss, et ce, suivant contrat de vente de parts sociales du 1^{er} juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

André HARPES

Référence de publication: 2011099351/17.

(110112805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Accessible Luxury Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.309.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS 1 S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.526,

here represented by Me Marieke KERNET, avocat à la cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 19, 2010.

Such proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS 1 S.A. is the sole partner (the Sole Partner) of ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.309, incorporated under the name of Finley S.à r.l. by a notarial deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on March 20, 2006, published in the Mémorial C number 1148 dated June 13, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen on May 6, 2010, published in the Mémorial C, number 1027 dated May 17, 2010.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of three million nine hundred sixty-six thousand one hundred euro (EUR 3,966,100.-) in order to bring the share capital from its current amount of four million six hundred ninety-nine thousand and seventy-five euro (EUR 4,699,075.-), represented by one hundred eighty-seven thousand nine hundred sixty-three (187,963) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to an amount of eight million six hundred sixty-five thousand one hundred seventy-five euro (EUR 8,665,175.-), by way of issuance of one hundred fifty-eight thousand six hundred forty-four (158,644) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1;

3. amendment of Article 5.1. of the Company's articles of association in order to reflect the increase of share capital and the issuance of new shares so made;

4. amendment of the partner's register; and

5. miscellaneous.

III. That the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of three million nine hundred sixty-six thousand one hundred euro (EUR 3,966,100.-) in order to bring the share capital from its current amount of four million six hundred ninety-nine thousand and seventy-five euro (EUR 4,699,075.-), represented by one hundred eighty-seven thousand nine hundred sixty-three (187,963) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to an amount eight million six hundred sixty-five thousand one hundred seventy-five euro (EUR 8,665,175.-), by way of issuance of one hundred fifty-eight thousand six hundred forty-four (158,644) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, with the same rights as the existing shares.

Second resolution

Thereupon, the Sole Partner declares to subscribe one hundred fifty-eight thousand six hundred forty-four (158,644) newly issued shares of the Company, all in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each and to have them fully paid up by way of a contribution in cash amounting to three million nine hundred sixty-six thousand one hundred euro (EUR 3,966,100.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

Therefore, the amount of three million nine hundred sixty-six thousand one hundred euro (EUR 3,966,100.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Sole Partner resolves to amend paragraph 1 of Article 5 of the Company's articles of association to be read as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at eight million six hundred sixty-five thousand one hundred seventy-five euro (EUR 8,665,175.-) represented by three hundred forty-six thousand six hundred seven (346,607) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Fourth resolution

The Sole Partner resolves that the partner's register shall be amended in order to reflect the above resolutions, and gives power to any manager of the Company, with full power of substitution, to proceed with the said amendments.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,400.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin,

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster Grand Duché du Luxembourg.

A comparu:

ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS 1 S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 51, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.526,

ici représentée par Me Marieke KERNET, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 19 avril 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS 1 S.A. est l'associée unique (l'Associé Unique) de ACCESSIBLE LUXURY HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.309, constituée originellement sous la dénomination de Finley S.à r.l. suivant acte reçu de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C N° 1148 du 13 juin 2006 (la Société). Les

statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte du Maître Paul BETTINGEN en date du 6 mai 2010, publié au Mémorial C, numéro 1027 du 17 mai 2010.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de trois millions neuf cent soixante-six mille cent euros (EUR 3.966.100), en vue de le porter de son montant actuel de quatre millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-quinze euros (EUR 4.699.075,-), représenté par cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-trois (187.963) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à huit millions six cent soixante-cinq mille cent soixante-quinze euros (EUR 8.665.175,-) par l'émission de cent cinquante-huit mille six cent quarante-quatre (158.644) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1;

3. modification de l'Article 5.1 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital et l'émission de nouvelles parts sociales ainsi réalisées;

4. modification du registre des associés; et

5. divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de trois millions neuf cent soixante-six mille cent euros (EUR 3.966.100,-), en vue de le porter de son montant actuel de quatre millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille soixante-quinze euros (EUR 4.699.075,-), représenté par cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-trois (187.963) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à huit millions six cent soixante-cinq mille cent soixante-quinze euros (EUR 8.665.175,-) par l'émission de cent cinquante-huit mille six cent quarante-quatre (158.644) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Sur quoi, l'Associé Unique déclare souscrire aux cent cinquante-huit mille six cent quarante-quatre (158.644) nouvelles parts sociales de la Société, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire au capital social de la Société s'élevant à trois millions neuf cent soixante-six mille cent euros (EUR 3.966.100,-), qui sera alloué au compte de capital social de la société

Le montant de trois millions neuf cent soixante-six mille cent euros (EUR 3.966.100,-) est dès lors à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment rapportée au notaire soussigné, qui l'a reconnue expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier Paragraphe.** Le capital social est fixé à huit millions six cent soixante-cinq mille cent-soixante-quinze euros (EUR 8.665.175,-) représenté par trois cent quarante-six mille six cent sept (346.607) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que le registre des associés doit être modifier en vue de refléter les résolutions ci-dessous, et donne pouvoir à tout gérant de Société, avec pouvoir de substitution afin de procéder à ces modification.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à 3.400,-EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Marieke KERNET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2011. Relation GRE/2011/2458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103301/144.

(110118386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Masai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.859.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 juin 2011 à 15.00 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Koen LOZIE et Joseph WINANDY et de la société COSAFIN S.A., domiciliée 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, Administrateurs.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011101437/21.

(110114151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Consultis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.706.

—
L'an deux mil onze, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Daniel BOUILLON, commerçant, née à Charleroi (Belgique) le 4 avril 1969, demeurant à B-6700 Waltzing, 20 rue du Steinchen.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Monsieur Daniel BOUILLON, prénommé, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Consultis S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, Avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.706, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date 26 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 329 du 14 février 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues par l'associé unique Monsieur Daniel BOUILLON, prénommé.

Cession de parts sociales

III.- Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, que Monsieur Robert Maurice Jean Marie Ghislain FRANCOIS, employé privé, né le 19 décembre 1962 à Vaux-sur-Sûre (Belgique), demeurant à L-9090 Warken, 69, rue de Welscheid, a cédé et transporté ses deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il détenait dans la Société «Consultis S.à r.l.», à Monsieur Daniel BOUILLON, préqualifié, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties.

Il résulte d'une autre cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, que Madame Julia Maria Conde Roque, administrateur de sociétés, née le 23 septembre 1964 à Vigo, Espagne, demeurant à L-9090 Warken, 69, rue de Welscheid, a cédé et transporté ses deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait dans la Société «Consultis S.à r.l.», à Monsieur Daniel BOUILLON, préqualifié, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, somme que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant.

Le cessionnaire reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que les cessions interviennent sans garantie d'actif et de passif.

Le prix des cessions convenues entre parties ne seront pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit, le tout sans préjudice des droits des tiers à l'égard de la Société ainsi qu'à l'égard des associés.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts de la Société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société et renonce à toute garantie de la part des cédants.

Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées.

IV.- Pour autant que de besoin, ces cessions de parts sociales ont été préalablement approuvées conformément à l'article 8 des statuts de la Société par l'associé unique Monsieur Daniel BOUILLON, préqualifié.

V.- En raison des prédites cessions de parts sociales, les parts sociales de la Société «Consultis S.à r.l.» appartiennent à l'associée unique Monsieur Daniel BOUILLON, préqualifié, comme suit:

- Monsieur Daniel BOUILLON, préqualifié, cinq cents (500) parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales	500

Assemblée générale extraordinaire

VI.- Suite aux cessions de parts sociales actées ci-avant, l'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Madame Julia Maria CONDE ROQUE, préqualifiée, en tant que gérante, sans lui donner décharge de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de préciser le pouvoir de signature du ou des gérants au niveau des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale des associés qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle du gérant technique.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent sous-déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier et de régler la gérance de la Société dorénavant comme suit:

- a) Le nombre des gérants est fixé à un.
- b) L'associé unique décide de nommer Monsieur Daniel BOUILLON, né le 4 avril 1969 à Charleroi (Belgique), domiciliée à B-6700 Waltzing, 20 rue du Steinchen, en tant que gérant unique pour une durée indéterminée.
- c) Pour des raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, Monsieur Daniel BOUILLON, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la Société «Consultis S.à r.l.», déclare accepter les prédites cessions de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du comparant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par leur nom, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: D. Bouillon, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1255. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011103415/87.

(110118287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Beggener Schlass S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7327 Steinsel, 33, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.963.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le huitième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Gilbert POITIERS, diplômé en sciences commerciales, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling;

2° Monsieur Marc-François DAUBENFELD, avocat, né à Luxembourg, le 19 mars 1978, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue J. Oster, ici représenté par Monsieur Gilbert POITIERS, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3° Madame Marguerite CLEES, avocat, née à Luxembourg, le 11 février 1947, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue J. Oster, ici représentée par Monsieur Marc-François DAUBENFELD, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, lui-même représenté Monsieur Gilbert POITIERS en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé; et

4° Madame Patricia DAUBENFELD, sans état particulier, née à Luxembourg, le 21 avril 1976, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue J. Oster, ici représentée par Monsieur Marc-François DAUBENFELD, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, lui-même représenté Monsieur Gilbert POITIERS en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

Lesquelles procurations signées ne varient par la personne comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Préalablement aux présentes, il est exposé ce qui suit:

Madame Marguerite CLEES, Madame Patricia DAUBENFELD et Monsieur Marc-François DAUBENFELD, sont copropriétaires indivis de 50 parts sociales de la société à responsabilité limitée BEGGENER SCHLASS S.à r.l. avec siège social à L-7327 Steinsel, 33, rue J. F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B numéro 131.963 et ont désigné Monsieur Marc-François DAUBENFELD comme représentant de ces parts sociales lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de ladite société du 15 janvier 2009 par-devant le notaire instrumentant, acte publié au Mémorial C numéro 976 du 11 mai 2009.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire:

- Que la société à responsabilité limitée BEGGENER SCHLASS S.à r.l., précitée, avec siège social à L-7327 Steinsel, 33, rue J. F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B numéro 131.963 a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 25 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2393 du 23 octobre 2007 (la «Société»).

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants déclarent être seuls associés de la Société comme suit:

- Monsieur Gilbert POITIERS, prénommé	50 parts sociales
- Madame Marguerite CLEES, Madame Patricia DAUBENFELD et Monsieur Marc-François DAUBENFELD, prénommés	50 parts sociales à parts égales

(ci-après les «Associés»),

- Que l'activité de la Société ayant cessé, les Associés déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution,

- Que les Associés, se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, les Associés assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant éventuel est réparti entre les Associés proportionnellement à leurs droits,

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée,

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société,

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gilbert Poitiers, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 juillet 2011. LAC/2011/31397. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099160/64.

(110112694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Jan Plas, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.464.

— EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15.07.2011 que:

1. Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg au 42-44, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg.

2. L'assemblée accepte la démission des administrateurs sortants, à savoir:

- Mr. Guy Hornick maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Président;

- Mr. Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg;

- Mr. Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg; et ceci avec effet immédiat.

3. L'assemblée nomme les administrateurs suivants, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement au L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Hendrik Helena Jozef KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement au L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Daniel Michel Robert Capp, administrateur, demeurant professionnellement au L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- La société Van Lanschot Management S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991, représentée par son représentant permanent Mr. Joseph Octave Hubert VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement au L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

4. L'assemblée accepte la démission de Audiex S.A., société anonyme, L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, RCS Luxembourg B 65.469, comme commissaire aux comptes, et ceci avec effet immédiat.

5. L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

- La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.07.2011.

Mr. C.A.P. Zimmer / Mr. D.M.R. Capp.

Référence de publication: 2011103586/38.

(110118443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Prime Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.966.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

Global Finance Sàrl SPF, a Luxembourg private limited liability company, having its registered office set at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies;

Represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as unitholder or with any person who may become unitholder of this company in the future.

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "Prime Finance Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Company"), and in particular the law dated 10th of August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Company may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

3.3 The life of the Company does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the sole manager or the board of managers of the Company. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Company may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the sole manager or the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office; the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital - Units

Art. 5. Capital - Units.

5.1 The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) units in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 All the units are fully paid up.

Art. 6. Increase and Reduction of corporate capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of member(s), adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 7. Transfer of units.

7.1 Units are freely transferable among members.

7.2 In case of a sole member, the units are freely transferable to non-members. In case of plurality of members, units may be transferred to non-members, within the limits of the Law. Indeed, units may not be transferred inter-vivo to non-members, unless members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.3 The transfer of units will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by the Company, as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Company may purchase its own units.

Art. 8. Form of units - Members' register.

8.1 Units are in registered form.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the member(s) if he or they require.

8.3 The ownership of the registered units will result from the registration in the members' register.

Title III. Administration - Management Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Company shall be managed by a sole manager or a board of managers composed, at least, of two (2) managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of member (s). In case of a plurality of managers, the board of managers shall be composed of two classes of managers (A and B).

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of member(s), which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members.

Art. 10. Powers of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager or the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

10.2 To the extent permitted by the Law, the sole manager or the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager or the board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Board of managers - Procedure.

11.1 In case of a plurality of managers the board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such

notice is required if all the managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may exceptionally attend the board of managers' meeting by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may exceptionally act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, or telefax, or by email.

11.5 In case of a plurality of managers the board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax. The date of the resolution shall be the date of the last signature of the resolution.

11.7 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, the chairman pro tempore, the secretary, the secretary pro tempore or by two managers.

Art. 12. Representation. The Company shall be bound by the signature of the sole manager or, in case of a plurality of managers by the joint signature of one manager class A and one manager class B or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandates, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. General meetings of members

Art. 14. Powers and voting rights.

14.1 Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Company.

14.2 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.3 The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a sole member or majority of members representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous vote. If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

14.4 Each unit entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of member(s).

14.5 The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

14.6 Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the member(s) are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the member(s) and the Company represented by him or them, are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of members approving the annual accounts shall be held annually within six months after the closing of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the annual general meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December, of the year two thousand and eleven.

Art. 17. Annual accounts and allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up by the sole manager or the board of managers as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

17.2 Out of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve has reached an amount to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

This allocation should again become compulsory if the legal reserve falls below ten (10%) per cent of the corporate capital of the Company.

The general meeting of member(s), upon recommendation of the sole manager or the board of managers, will determine the allocation of the annual net profits.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers of the Company,
2. These accounts show a profit, including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members, or the sole manager or the board of managers,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Company are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the member(s) in charge of such dissolution and which shall determine their powers and their compensations.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of the member(s).

18.3 The power of the sole manager or the board of managers will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid to the member, or in case of a plurality of members, the members in proportion to the units held by each member in the Corporation.

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declare to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500.-) units and to have fully paid up in cash these units for an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having checked the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Resolution of the sole member

The prenamed member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is at Luxembourg 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of manager is fixed at 2.
3. The following persons are appointed as managers:
 - Mr. Emmanuel REVEILAUD, born on 1971, October 10th in La Rochelle (France), residing professionally at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, manager class A;
 - Mrs. Esbelta DE FREITAS, born on 1969, August 30th in Villerupt (France), residing professionally at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, manager class B.

4. The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand twelve.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant nous Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Global Finance Sàrl SPF, société à responsabilité limitée, société constituée sous les lois de Luxembourg en cours d'inscription au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et avec siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

Ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Title I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Prime Finance Sàrl", (ci-après la "Société"), qui sera régie par les présents statuts et les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation.

La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée d'associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la Ville de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance de la société. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises, par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales peut-être effectué envers des non-associés à condition que ce transfert respecte les règles de la Loi, c'est à dire qu'il a été autorisé au préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

7.3 Le transfert de parts sociales ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les parts sociales sont nominatives.

8.2 Un registre des associé(s) sera détenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par tout associé qui le demande.

8.3 La propriété des parts nominatives résultera de l'inscription dans le registre des associé(s).

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associé(s). Le conseil de gérance devra se composer de deux catégories de gérants (A et B).

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision des associés, relèvent de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le gérant unique ou le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière ou sur convocation par d'un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à

Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou par e-mail.

11.5 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion, composés au moins par une voix de chaque catégorie de gérant.

11.6 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax. La date des résolutions sera la date de la dernière signature des résolutions.

11.7 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le Président ou en son absence par le Président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le Président intérimaire, le Secrétaire, le Secrétaire intérimaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de votes.

14.1 Toute assemblée d'associés de la Société valablement constituée représentera l'ensemble des associés de la Société. Elle aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Sauf exception légale, les décisions des assemblées des associés valablement convoquées seront prises à la majorité simple des associés présents et votants.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés et s'ils précisent qu'ils ont tous été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

14.4 Chaque part sociale donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale; dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire de cette part sociale vis-à-vis de la Société.

14.6 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et des bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales en circulation. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

14.7 Les décisions de l'associé unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre les associé(s) et la société représentée par les associé(s), seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Comptes annuels et allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont préparés par le gérant unique ou par le conseil de gérance à l'issue de chaque exercice social et sont tenus à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice annuel net de la Société pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant des réserves atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Le prélèvement redevient obligatoire lorsque la réserve légale tombe en dessous de dix pourcent (10%) du capital social de la société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du gérant unique ou du conseil de gérance, déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires seront établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
2. ces comptes feront état d'un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. la décision de payer un dividende intérimaire sera prise par une assemblée extraordinaire des associés, ou par le gérant unique ou les gérants,
4. le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associé(s).

18.3 Les pouvoirs du gérant unique ou des gérants cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cela, le surplus sera versé à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associé le surplus sera versé à chaque associé en proportion du nombre de ses parts.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et Libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérant est fixé à deux (2).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées gérants:

- Monsieur Emmanuel REVEILLAUD, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle (France), demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, gérant de classe A;

- Madame Esbelta DE FREITAS, née le 30 août 1969, à Villerupt (France), demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, gérant de classe B.

4) Le mandat des gérants prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en deux mille douze.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30695. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096213/453.

(110109241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Blufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.872.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2011

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Blufin S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011099165/14.

(110112564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Blufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Blufin S.A.

Signature

Référence de publication: 2011099166/12.

(110112565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Banco Bradesco Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.996.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 juin 2011 de la dite société que:

Le Conseil prend acte du départ de M. Jaime Carlito Herbert, Directeur général Adjoint.

Le Conseil décide de modifier la nomenclature des titres existants pour les personnes suivantes:

- M. Jean Philippe LEROY, de Directeur Général à Administrateur Délégué,

- M. Edesio de Paula e Silva, de Senior Manager à Directeur Général.

Le Conseil d'administration a également délibéré, en conformité avec l'Article 11 des statuts de la Société, afin de déléguer la gestion et la représentation de la Société à Messieurs Jean Philippe Leroy, Administrateur Délégué, et Edesio de Paula e Silva, Directeur Général, pour, toujours à deux, en agissant dans l'administration des activités apparentées du mandant, le représenter devant tiers, y compris devant la Banque Centrale du Luxembourg et la Commission de Surveillance du Secteur Financier, effectuer et/ou approuver des écritures comptables, payer des factures de dépenses et expédier des instructions internes pour des paiements divers, effectuer des transferts de fonds aux Banques correspondantes, émettre des ordres de paiement bancaires, signer des engagements d'octroi de prêts, confirmations d'opérations actives et passives engagées par la Banque, correspondances adressées aux fournisseurs de matériaux et services, et correspondances en général et, à des fins spécifiques, effectuer des retraits bancaires du compte courant du mandant jusqu'à la limite de € 50.000,00 (cinquante mille euros).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 juillet 2011.

Pour la société

Me P. SERRES

Notaire

Référence de publication: 2011104796/28.

(110118417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Bourgey Montreuil Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 98.539.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission de mon mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Livange, le 6 juillet 2011.

Régis BUTRYN.

Référence de publication: 2011099167/10.

(110112522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Business Solution Factory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 155.091.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099169/10.

(110113168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Calucem Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.579,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.073.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62252 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099171/11.

(110113538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Catalyst Buyout I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.578.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62241 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099172/10.

(110113099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Accero S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.957,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.527.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juillet 2011

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 18 juillet 2011, il a été décidé:

- De révoquer Madame Stephanie Schutzler, avec effet immédiat, au poste de gérant A.
- De révoquer Monsieur Sean Fallon, avec effet immédiat, au poste de gérant A.
- De pourvoir au poste de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

* Monsieur John Patrick Borgerding, demeurant au 775 SW 134th Way, Newberry, Floride 32669, USA;

* Monsieur Mark Edward Johnson, demeurant au 4535 SW 105th Drive, Gainesville, Floride 32608, USA,

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John Patrick Borgerding, gérant A;
- Monsieur Mark Edward Johnson, gérant A;
- Monsieur Flavio Marzona, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Pour ACCERO S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011103906/23.

(110118493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Celaya International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 75.913.

—
Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011099173/14.

(110112640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Celgene Luxembourg Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 96.250,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 105.179.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099174/11.

(110113393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Fortezza Servco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.294.

—
EXTRAIT

En date du 08.07.2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Désignation de Monsieur Tomas Lichy, né le 25.11.1972 à Ostrava (CZ), en qualité de gérant classe B de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 08.07.2011 et demeurant professionnellement au 26, rue Philippe II, L- 2340 Luxembourg;

De sorte que le nouveau conseil de gérance est composé comme suit:

1. Nick Fegan
2. Miriam Thomas
3. Fulvia Bizzozero
4. Tomas Lichy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099289/19.

(110113367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Calucem Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.452,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.073.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Calucem Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.073 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on August 4, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 7, 2010 number 2104. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on October 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 30, 2010 number 2614.

THERE APPEARED:

1. Argus Capital Partners II A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Kleinwort Benson House, West Centre, PO Box 76, St Hélier, Jersey, JE4 8PQ, registered under the Limited Partnership (Jersey) Law 1994 under number LP695,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on June 28, 2011,

2. Argus Capital Partners II (Sub-Fund) L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Kleinwort Benson House, West Centre, PO Box 76, St Hélier, Jersey, JE4 8PQ, registered under the Limited Partnership (Jersey) Law 1994 under number LP694,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on June 28, 2011,

3. Argus Capital Partners II B L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Academy House, 36 Poland Street, London, W1F 7LU United Kingdom, registered at the Companies House of Cardiff under number LP11659,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on June 28, 2011,

4. Crosshaven Limited, a limited liability company organised and existing under the laws of Cyprus with its registered office at Diomidous, 10, Alphamega Akropolis Building, 3rd floor, Office 401, Nicosia, Cyprus, registered in the Cyprus Registrar of companies under number HE 265757,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on June 29, 2011,

being the shareholders of the Company (the Shareholders)

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That thirty-eight thousand five hundred seventy-nine (38,579) shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced

- That the Meeting has the following agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand eight hundred seventy-three euro (EUR 13,873.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-eight thousand five hundred seventy-nine euro (EUR 38,579.-) represented by thirty-eight thousand five hundred seventy-nine (38,579) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to fifty-two thousand four hundred fifty-two euro (EUR 52,452.-), by the creation and issuance of thirteen thousand eight hundred seventy-three (13,873) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in cash;

3. Amendment to article 5.1. of the articles of incorporation of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

- That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand eight hundred seventy-three euro (EUR 13,873.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-eight thousand five hundred seventy-nine euro (EUR 38,579.-) represented by thirty-eight thousand five hundred seventy-nine (38,579) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to fifty-two thousand four hundred fifty-two euro (EUR 52,452.-), by the creation and issuance of thirteen thousand eight hundred seventy-three (13,873) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Argus Capital Partners II A L.P., represented as stated above, subscribes to two thousand three hundred one (2,301) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of eight hundred three thousand eight hundred fifty-nine euro eighty-six cent (EUR 803,859.86), to be allocated as follows:

- an amount of two thousand three hundred one euro (EUR 2,301.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- an amount of eight hundred one thousand five hundred fifty eight euro eighty-six cent (EUR 801,558.86) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Argus Capital Partners II (Sub-Fund) L.P., represented as stated above, subscribes to ten thousand two hundred fifty-two (10,252) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay it in full by a contribution in cash in the amount of three million five hundred eighty-four thousand six hundred thirty-nine euro seventy four cents (EUR 3,584,639.74), to be allocated as follows:

- an amount of ten thousand two hundred fifty two euro (EUR 10,252.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- an amount of three million five hundred seventy-four thousand three hundred eighty-seven euro seventy-four cents (EUR 3,574,387.74) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

and

Argus Capital Partners II B L.P., represented as stated above, subscribes to one thousand three hundred twenty (1,320) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay it in full by a contribution in cash in the amount of four hundred sixty one thousand five hundred euro forty cents (EUR 461,500.40), to be allocated as follows:

- an amount of one thousand three hundred twenty euro (EUR 1,320.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- an amount of four hundred sixty thousand one hundred eighty euro forty cents (EUR 460,180.40) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The aggregate amount of four million eight hundred fifty thousand euro (EUR 4,850,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at fifty two thousand four hundred fifty-two euro (EUR 52,452.-) represented by fifty two thousand four hundred fifty-two (52,452) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately four thousand Euro (EUR 4,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaires (l'Assemblée) des associés de Calucem Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.073 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 octobre 2010 sous le numéro 2104. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 novembre 2010 sous le numéro 2614.

ONT COMPARU:

(1) Argus Capital Partners II A L.P., une société en commandite constituée et régie par le droit de Jersey, dont le siège social se situe au Kleinwort Benson House, West Centre, PO Box 76, St Héliér, Jersey, JE4 8PQ, immatriculée selon la Loi de 1994 sur les Sociétés en Commandite (Jersey) sous le numéro LP695,

ici représentée par Armony Allamanno, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2011,

(2) Argus Capital Partners II (Sub-Fund) L.P., une société en commandite constituée et régie par le droit de Jersey, dont le siège social se situe au Kleinwort Benson House, West Centre, PO Box 76, St Héliér, Jersey, JE4 8PQ, immatriculée selon la Loi de 1994 sur les Sociétés en Commandite (Jersey) sous le numéro LP694,

ici représentée par Armony Allamanno, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2011,

(3) Argus Capital Partners II B L.P., une société en commandite constituée et régie par le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social se situe au Academy House, 36 Poland Street, Londres, W1F 7LU, Royaume-Uni, immatriculée au Registre des Sociétés de Cardiff sous le numéro LP11659,

ici représentée par Armony Allamanno, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2011,

(4) Crosshaven Limited, une société en commandite constituée et régie par le droit de Chypres, dont le siège social se situe au Diomidous, 10, Alphamega Akropolis Building, 3rd floor, Office 401, Nicosie, Chypres, immatriculée au Registre des Sociétés de Chypres sous le numéro HE 265757,

ici représentée par Armony Allamanno, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 juin 2011,

étant les associés de la Société (les Associés),

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que les trente-huit mille cinq cent soixante-dix-neuf (38.579) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize mille huit cent soixante-treize euros (EUR 13.873.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-huit mille cinq cent soixante-dix-neuf euros (EUR 38.579.-), représenté par trente-huit mille cinq cent soixante-dix-neuf (38.579) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune à cinquante-deux mille quatre cent cinquante-deux euros (EUR 52.452.) par la création et l'émission de treize mille huit cent soixante-treize (13.873) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital décrite au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée selon le point 1;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize mille huit cent soixante-treize euros (EUR 13.873.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-huit mille cinq cent soixante-dix-neuf euros (EUR 38.579.-), représenté par trente-huit mille cinq cent soixante-dix-neuf (38.579) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune à cinquante-deux mille quatre cent cinquante-deux euros (EUR 52.452.-) par la création et l'émission de treize mille huit cent soixante-treize (13.873) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'entière libération de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Argus Capital Partners II A L.P., représenté comme ci-dessus, souscrit à deux mille trois cent une (2.301) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de huit cent trois mille huit cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 803.859,86), qui sera affecté de la manière suivante:

- un montant de deux mille trois cent un euros (EUR 2.301) sera affecté au compte nominal de capital social de la Société, et

- un montant de huit cent un mille cinq cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 801.558,86) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Argus Capital Partners II (Sub-Fund) L.P., représenté comme ci-dessus, souscrit à dix mille deux cent cinquante-deux (10.252) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille six cent trente-neuf euros et soixante-quatorze centimes (EUR 3.584.639,74), qui sera affecté de la manière suivante:

- un montant de dix mille deux cent cinquante-deux euros (EUR 10.252) sera affecté au compte nominal de capital social de la Société, et

- un montant de trois millions cinq cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-sept euros et soixante-quatorze centimes (EUR 3.574.387,74) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

et

Argus Capital Partners II B L.P., représenté comme ci-dessus, souscrit à mille trois cent vingt (1.320) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer par un apport en

numéraire d'un montant de quatre cent soixante-et-un mille cinq cents euros et quarante centimes (EUR 461.500,40), qui sera affecté de la manière suivante:

- un montant de mille trois cent vingt euros (EUR 1.320) sera affecté au compte nominal de capital social de la Société, et

- un montant de quatre cent soixante mille cent quatre-vingts euros et quarante centimes (EUR 460.180,40) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de quatre millions huit cent cinquante mille euros (EUR 4.850.000) est à la libre disposition de la Société, dont preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à cinquante-deux mille quatre cent cinquante-deux euros (EUR 52.452) représenté par cinquante-deux mille quatre cent cinquante-deux (52.452) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte d'élève environ à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ALLAMANNO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31104. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099170/235.

(110113115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

quick-mix.tubag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 28.443.

ÄNDERUNGSEINTRAGUNGEN

(Sub 11) Verwaltungsratsmitglieder

Streichen.: 1. Herr Hans-Jürgen Pfeil, Berufsadresse: Robert-Stolz-Str. 32, D-40470 Düsseldorf, Deutschland.

2. Herr Dr. Ulrich Dahlhoff, Berufsadresse: Mühlenschweg 6, D-49090 Osnabrück, Deutschland.

Ändern.: 1. Herr Prof. Dr. Hans-Wolf Sievert, Berufsadresse: Mühlenschweg 6, D-49090 Osnabrück, Deutschland.

Bestellungsdatum: 21.04.2011, Ablaufdatum des Mandats: Datum der Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfinden wird (Vorsitzender des Verwaltungsrat).

2. Herr Niklas Sievert, Berufsadresse: Mühlenschweg 6, D-49090 Osnabrück, Deutschland.

Bestellungsdatum: 21.04.2011, Ablaufdatum des Mandats: Datum der Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfinden wird.

3. Herr Christoph Glockner, Berufsadresse: Mühlenschweg 6, D-49090 Osnabrück, Deutschland.

Bestellungsdatum: 21.04.2011, Ablaufdatum des Mandats: Datum der Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfinden wird.

(Sub 11) Verwaltungsratsmitglieder

Einschr.: 1. Herr Carsten Beier, Berufsadresse: Mühleneschweg 6, D-49090 Osnabrück, Deutschland.
Bestellungsdatum: 21.04.2011, Ablaufdatum des Mandats: Datum der Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfinden wird.

2. Herr Stefan Egert, Berufsadresse: Mühleneschweg 6, D-49090 Osnabrück, Deutschland.
Bestellungsdatum: 21.04.2011, Ablaufdatum des Mandats: Datum der Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfinden wird.

(Sub 13) Prüfungsbeauftragter der Geschäftsführung

Ändern.: H.R.T. Révision, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, (No. d'immatriculation: B 51 238) Bestellungsdatum: 21.04.2011; Ablaufdatum des Mandats: Datum der Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfinden wird.

Luxembourg, den 22. Juli 2011.

quick - mix - tubag

rue des Chaux

L-5324 CONTERN

Unterschrift

Référence de publication: 2011104588/35.

(110118202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Century Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Century Properties S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011099176/11.

(110113307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Isis II S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.066.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglisten, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Isis II S.à r.l. - SPF, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 17 June 2011 not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended (the "Articles").

The sole shareholder of the Company, being Isis I - Gilles Jacquet, S.C.S., a limited corporate partnership incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Sole Shareholder"), holding the entire share capital of the Company, is duly represented by Mr. Max MAYER, private employee, with professional address in L-6130 Junglisten, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. A copy of this proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,944,413 (one million nine hundred forty-four thousand four hundred thirteen Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.01 (twelve thousand five hundred Euro one Euro cent) to EUR 1,956,913.01 (one million nine hundred fifty-six thousand nine hundred thirteen Euro one Euro cent) by the issue of 194,441,300 (one hundred ninety-four million four hundred forty-one thousand three hundred) new shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in cash;
4. Reclassification of the (i) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) ordinary shares and (ii) 1 (one) preferred share in issue in the Company into 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand and one) ordinary shares and 194,441,301 (one million ninety-four four hundred forty-one thousand three hundred and one) preferred shares;
5. Subsequent amendment of (i) the first paragraph of article 8 of the Articles in order to reflect the capital increase and the restructuring of the share capital and (ii) the third paragraph of article 21 of the Articles in order, inter alia, to set out the dividends rights and obligations attached to the Company's shares; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,944,413 (one million nine hundred forty-four thousand four hundred thirteen Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.01 (twelve thousand five hundred Euro and one Euro cent) to EUR 1,956,913.01 (one million nine hundred fifty-six thousand nine hundred thirteen Euro and one Euro cent) by the issue of 194,441,300 (one hundred ninety-four million four hundred forty-one thousand three hundred) new preferred shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash amounting globally to to EUR 1,944,413 (one million nine hundred forty-four thousand four hundred thirteen Euro).

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares referred to above, by the Sole Shareholder through the contribution in cash described below.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder here represented by Mr. Max MAYER, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglister, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The Sole Shareholder declares to subscribe to the totality of the New Shares, with an aggregate nominal value of EUR 1,944,413 (one million nine hundred forty-four thousand four hundred thirteen Euro).

The New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in cash (the "Contribution"). The total value of the Contribution is allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution in cash described above having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Isis I - Gilles Jacquet, S.C.S.: 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) ordinary shares and 194,441,301 (one hundred ninety-four million four hundred forty-one thousand three hundred and one) preferred shares.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution in cash described above having been fully carried out, it is resolved to amend:

- (i) the first paragraph of article eight of the Articles to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 1,956,913.01 (one million nine hundred fifty-six thousand nine hundred thirteen Euro one Euro cent), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) 194,441,301 (one hundred ninety-four million four hundred forty-one thousand three hundred and one) preferred shares (the "Preferred Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares"), each with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) and with such rights and obligations as set out in articles 21 and 24 of the present Articles."

- (ii) the third paragraph of article twenty-one of the Articles to read as follows:

“ Art. 21. [...]”

For each year where a Preferred Share is in issue in the Company, such Preferred Share shall entitle the holder thereof at the time of a distribution declared in the Company to (i) an annual cumulative preferential distribution right until such holder has received an amount equal to 10% (ten percent) per annum of the equity contributed on such Preferred Share outstanding from time to time and (ii) an annual cumulative preferential distribution right on the excess of the net profit until such holder has received an amount equal to 100% (one hundred percent) per annum of the equity contributed on such Preferred Share outstanding from time to time (the “Preferred Distribution Rights”). The Preferred Distribution Rights not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made) without any interests accruing on the amount in relation thereon. The Preferred Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and shall be calculated on the basis of a year of 365 days.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at EUR 2,800.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at the date thereof.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Isis II S.à r.l. - SPF, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constitué par acte reçu du notaire soussigné le 17 juin 2011 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à ce jour (les «Statuts»).

L'associé unique, Isis I - Gilles Jacquet, S.C.S., une société en commandite simple constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (l'«Associé Unique»), détenteur de l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté par M. Max MAYER, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Junglister, L-6130, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée. Cette procuration, signée par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.944.413 EUR (un million neuf cent quarante-quatre mille quatre cent treize euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,01 EUR (douze mille cinq cents euros et un cent) à 1.956.913,01 EUR (un million neuf cent cinquante-six mille neuf cent treize euros et un cent) par l'émission de 194.441.300 (cent quatre-vingt quatorze millions quatre cent quarante et un mille trois cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune;
3. Souscription et paiement par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales de la Société par voie d'apport en numéraire;
4. Reclassification des (i) 1.250.001 (un million deux cent cinquante mille et une) parts sociales ordinaires et (ii) 1 (une) part sociale préférentielle émises par la Société en 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires et 194.441.301 (cent quatre-vingt quatorze millions quatre cent quarante et un mille trois cent et une) parts sociales préférentielles;
5. Modification consécutive (i) du premier paragraphe de l'article 8 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital et la restructuration du capital social et (ii) le troisième paragraphe de l'article 21 des Statuts afin, inter alia, de définir les droits au dividende et les obligations attachées aux parts sociales de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.944.413 EUR (un million neuf cent quarante-quatre mille quatre cent treize euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,01 EUR (douze mille cinq cents euros et un cent) à 1.956.913,01 EUR (un million neuf cent cinquante-six mille neuf cent treize euros et un cent) par l'émission de 194.441.300 (cent quatre-vingt quatorze millions quatre cent quarante et un mille trois cents) nouvelles parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire d'un montant global de 1.944.413 EUR (un million neuf cent quarante-quatre mille quatre cent treize euros).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales décrites ci-dessus par l'Associé Unique par l'apport en numéraire décrit ci-dessus.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Max Mayer, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglisten, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Associé Unique déclare souscrire à la totalité des Nouvelles Parts Sociales, d'une valeur globale de 1.944.413 EUR (un million neuf cent quarante-quatre mille quatre cent treize euros).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie d'apport en numéraire (l'«Apport»).

La valeur totale de l'Apport est allouée au capital social de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport en numéraire tel que décrit ci-avant ayant été réalisé, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Isis I - Gilles Jacquet, S.C.S.: 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires et 194.441.301 (cent quatre-vingt quatorze millions quatre cent quarante et un mille trois cent et une).

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport en numéraire décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier:

(i) le premier paragraphe de l'article huit des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 1.956.913,01 EUR (un million neuf cent cinquante-six mille neuf cent treize Euro et un cent), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") et (ii) 194.441.301 (cent quatre-vingt quatorze millions quatre cent quarante et un mille trois cent et une) parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires les "Parts Sociales"), d'une valeur nominale 0.01 EUR (un cent) chacune et conférant les droits et obligations tels que définis aux articles 21 et 24 des Statuts.»

(ii) le troisième paragraphe de l'article vingt et un des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** [...]»

Pour chaque année au cours de laquelle une Part Sociale Préférentielle est émise par la Société, cette Part Sociale Préférentielle ouvre droit à son détenteur au moment où une distribution est déclarée possible par la Société à (i) un droit annuel préférentiel cumulatif à distribution jusqu'à ce que ce détenteur reçoive un montant égal à 10% (dix pourcents) par an du solde impayé sur le montant apporté en contrepartie de cette Part Sociale Préférentielle et (ii) un droit annuel préférentiel cumulatif à distribution jusqu'à ce que ce détenteur reçoive un montant égal à 100% (cent pourcents) par an du solde impayé sur le montant apporté en contrepartie de cette Part Sociale Préférentielle (les «Droits Préférentiels à Distribution»). Les Droits Préférentiels à Distribution non déclarés et non rémunérés s'accumulent (mais ne seront pas dus, pour éviter tout doute, tant qu'une déclaration n'aura pas été faite) sans que ce montant ne porte intérêts. Les Droits

Préférentiels à Distribution naissent au jour le jour (sous réserve de ce qui précède) et sont calculés sur une base annuelle de 365 jours.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à 2.800,- EUR.

Aucun autre point n'ayant été porté à l'ordre du jour, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juillet 2011. Relation GRE/2011/2474. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103562/205.

(110118467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Citadel Financial Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 89.113.

EXTRAIT

Suite au changement du nom de la rue "Parc d'Activité Syrdall", le siège social de la Société se trouve désormais au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citadel Financial Products S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011099177/14.

(110112918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Citadel Global Equities Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.497.

EXTRAIT

Suite au changement du nom de la rue "Parc d'Activité Syrdall", le siège social de la Société se trouve désormais au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citadel Global Equities Fund S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011099178/14.

(110112917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Citadel Global Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 14.745.300,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 112.048.

—
EXTRAIT

Suite au changement du nom de la rue "Parc d'Activité Syrdall", le siège social de la Société se trouve désormais au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citadel Global Trading S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011099179/14.

(110112920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

CommCerto S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.040.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011099185/12.

(110113032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Citadel Horizon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 82.350.

—
EXTRAIT

Suite au changement du nom de la rue "Parc d'Activité Syrdall", le siège social de la Société se trouve désormais au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citadel Horizon S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011099180/14.

(110112921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Citadel Macro Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 87.990.

—
EXTRAIT

Suite au changement du nom de la rue "Parc d'Activité Syrdall", le siège social de la Société se trouve désormais au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citadel Macro Products S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011099181/14.

(110112919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Commerzbank Leasing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.888.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099182/11.

(110113465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Farena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.727.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2788 du 18 décembre 2010.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Farena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011099276/15.

(110112615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Commerzbank Leasing 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.540,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099183/11.

(110113466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Alba Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.900,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.342.

Suite à deux (2) conventions de cession de parts sociales signées en date du 15 avril 2011 entre:

Change Capital (Guernsey) II Limited, une société constituée sous le droit de Guernesey, Channel Islands, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Channel Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 47849;

Et

1) Change Capital Fund II LP Inc., une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Channel Islands, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 990;

2) Change Capital Co-Invest II LP Inc., une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Channel Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 988;

3) Change Capital Co-Invest IIB LP, une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Channel Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 989;

4) Elafonisos Limited, une société constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et enregistrée au International Business Companies Register of British Virgin Islands sous le numéro 383753.

Suite à ces cessions, l'actionariat de ALBA LUXCO S.A R.L., se compose comme suit:

1) Change Capital Fund II LP Inc., une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Channel Islands, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 990;

Détenant 977,730 parts sociales

2) Change Capital Co-Invest II LP Inc., une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Channel Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 988;

Détenant 64,255 parts sociales

3) Change Capital Co-Invest IIB LP, une société constituée sous le droit de Guernesey, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, Channel Islands, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 989;

Détenant 34,890 parts sociales

4) Elafonisos Limited, une société constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et enregistrée au Registre International des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 383753.

Détenant 13,125 parts sociales

Pour ALBA LUXCO S.A R.L.

Référence de publication: 2011103912/43.

(110118207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Compagnie Financière Indépendante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 151.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099186/10.

(110112811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Choucas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 110.896.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 28 juin 2011

- Monsieur Kris GOORTS (demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg) est appelé au poste d'administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire, en remplacement de Monsieur Christophe JASICA, administrateur démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Frederik ROB

Administrateur

Référence de publication: 2011099204/14.

(110112888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

CTP, Companies & Trusts Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 35.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099187/9.

(110113366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

ComLux Furniture Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099188/11.

(110112970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

ConvaTec Healthcare C S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.177.883,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 138.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099189/11.

(110113463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Crema Investments SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 140.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099193/10.

(110113277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Europ Continents Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 16.913.

Société constituée sous la forme de société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE (S.E.A.) suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 251 du 29 octobre 1979. Les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en SOCIETE D'EQUIPEMENT GENERAL (S.E.G.), suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 novembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 39 du 16 février 1987. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 septembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 107 du 6 mars 1991. Ensuite, les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en EUROP CONTINENTS HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 422 du 29 août 1996. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 13 février 2001,

publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 821 du 28 septembre 2001, et en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 78 du 12 janvier 2006.

Le capital social de la société a été libéré par voie d'apport de l'universalité des biens actifs et passifs de la «SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE», société anonyme, dont le siège social était précédemment à Libreville (République Gabonaise) et inscrite au Registre de Commerce de cette ville sous le No 29b, elle-même issue de la fusion, en 1953, de la société anonyme «LE MATERIEL COLONIAL» avec la société anonyme dénommée «SOCIETE D'ENTREPRISES AFRICAINES», cette dernière ayant été créée à Paris le 15 décembre 1921 et ayant transféré son siège social à Libreville (République Gabonaise) en mai 1946.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 JUIL. 2011.

EUROP CONTINENTS HOLDING

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011105845/33.

(110120842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

CGTS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.001,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 157.777.

—
EXTRAIT

Suite au changement du nom de la rue "Parc d'Activité Syrdall", le siège social de la Société se trouve désormais au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CGTS Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011099203/14.

(110112943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Calme Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 117.829.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011099194/12.

(110113632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Cameron Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg qui remplace le dépôt du 15/03/2011 L110042125.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011099197/11.

(110112608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Item Development S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 67.042.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 7 mars 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que d'administrateur B, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouvel administrateur B de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2017.
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouvel administrateur B de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099383/17.

(110112533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Cisco Systems Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.844.

—
Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099206/10.

(110113312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Clausen Property S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 153.182.

—
Le contrat de domiciliation conclu entre la société Clausen Property S.A., société anonyme immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.182, avec siège social au 1, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg et Mayfair Trust Sàrl a été résilié d'un commun accord des parties avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mayfair Trust Sàrl

Un mandataire

Référence de publication: 2011099207/12.

(110113269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Europ Continents Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 16.913.

—
Société constituée sous la forme de société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE (S.E.A.) suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 251 du 29 octobre 1979. Les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en SOCIETE D'EQUIPEMENT GENERAL (S.E.G.), suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 novembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 39 du 16 février 1987. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 septembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 107 du 6 mars 1991. Ensuite, les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en EUROP CONTINENTS HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 422 du 29 août 1996. Enfin, les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 13 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 821 du 28 septembre 2001, et en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 78 du 12 janvier 2006.

Le capital social de la société a été libéré par voie d'apport de l'universalité des biens actifs et passifs de la «SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE», société anonyme, dont le siège social était précédemment à Libreville (République Gabonaise) et inscrite au Registre de Commerce de cette ville sous le No 29b, elle-même issue de la fusion, en 1953, de la société anonyme «LE MATERIEL COLONIAL» avec la société anonyme dénommée «SOCIETE D'ENTREPRISES AFRICAINES», cette dernière ayant été créée à Paris le 15 décembre 1921 et ayant transféré son siège social à Libreville (République Gabonaise) en mai 1946.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 JUIL. 2011.

EUROP CONTINENTS HOLDING

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011105844/32.

(110120841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Corn Products Employee Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.497.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of June.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Corn Products Global Holding S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, registered at the Luxembourg trade and companies register under number B 153.230 (the "Sole Shareholder").

here represented by Mr. Arnaud Fostier, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Corn Products Employee Services S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, of 6 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2281 of 26 October 2010, with registered office at 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 155.497 (the "Company"). The articles of the Company have not been amended since that date.

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue one (1) new share in the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed share capital increase.

3. To accept the subscription of one (1) share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and the payment of this share by the Sole Shareholder, by way of a contribution in cash of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) including a share premium of four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 499,999.-).

4. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

The appearing party, represented as above stated in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of 1 euro (EUR 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second and third resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one (1) new share in the Company, with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed share capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon now appeared Mr. Arnaud Fostier, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to one (1) share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and to make full payment for such share by way of a contribution in cash of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) including a share premium of four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 499,999.-).

The person appearing declared and the undersigned notary recognized that the new share has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to accept the subscription and payment of the newly issued share, and to allot one (1) newly issued share of the Company to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a result of the resolutions taken under items 1 to 3, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), divided into twelve thousand five hundred and one (12,501) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand euro (€ 2.000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Corn Products Global Holding S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, ("Associé Unique")

représentée par Monsieur Arnaud Fostier, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par Corn Products Employee Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par acte de Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, le 6 Septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2281 du 26 Octobre 2010, ayant son siège social à 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.497 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis cette date.

La comparante a déclaré qu'elle reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

100315

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emission d'une nouvelles part sociale afin d'augmenter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent (12.500) parts sociales à douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision de l'Associé Unique.

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par l'Associé Unique par un apport consistant en un apport en numéraire de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) incluant une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 499.999,-).

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième et Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre une nouvelles part sociale afin d'augmenter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent (12.500) parts sociales à douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision de l'Associé Unique.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue Monsieur Arnaud Fostier, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précitée.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et de payer intégralement le montant de cette part sociale par un apport en numéraire de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) incluant une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 499.999,-).

La comparante a déclaré et le notaire instrumentant a reconnu que la nouvelle part sociale a été intégralement payée en numéraire et que la somme totale de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'Associé Unique décida d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et d'attribuer une (1) nouvelle part sociale à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises sous les points 1 à 3, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suivant:

" **Art. 5.** Le capital social s'élève à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ deux mille euro (€ 2.000,-)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fostier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27463. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099190/156.

(110113173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Damballah, Société Civile.

Capital social: EUR 30.000.200,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg E 4.530.

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- Monsieur Pierre Bastid, ingénieur, né le 20 décembre 1954, à Touissit, Maroc, demeurant 9, rue de la Vallée, 1050 Ixelles, Belgique, et

- Monsieur Tristan Bastid, étudiant, né le 18 décembre 1985, à Echirolles, France, demeurant 35, rue du Docteur Siffre, 77 930 Perthes, France,

ici représentés par Mademoiselle Marie-Eve Delpesch, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 7 juillet 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société civile établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination "Damballah" (ci-après, la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire reçu en date du 22 juin 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent Euros (EUR 200,00) divisé en deux (2) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,00) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente millions d'Euros (EUR 30.000.000,00) pour le porter de son montant actuel de deux cents Euros (EUR 200,00) à trente millions et deux cent Euros (EUR 30.000.200,00) par la création et l'émission de trois cent mille (300.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,00) chacune (les Nouvelles Parts) et bénéficiant toutes des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Intervention - Souscription - Libération

- Monsieur Tristan Bastid, précité, déclare souscrire à cent mille parts sociales (100.000) et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en nature consistant en l'apport par Tristan Bastid, précité, de sept millions trois cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante (7.396.450) obligations de catégorie D, d'une valeur totale de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,00), convertibles en actions de préférence de catégorie B de CVT Holding, société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 30, Avenue Carnot, 91345 Massy Cedex, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 505 014 134 R.C.S. Evry (CVT Holding) (l'Apport 1).

- Sur ce, est intervenue Mademoiselle Margaux Bastid, étudiante, née le 12 décembre 1988, à Chene-Bougeries, Suisse, demeurant au 16 avenue de l'Opéra, 75001 Paris (ci après Margaux Bastid), ici représentée par Mademoiselle Marie-Eve Delpesch, prénommée, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 7 juillet 2011. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Margaux Bastid déclare souscrire à cent mille parts sociales (100.000) et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en nature consistant en l'apport par Margaux Bastid, précitée, de sept millions trois cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante (7.396.450) obligations de catégorie D, d'une valeur totale de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,00), convertibles en actions de préférence de catégorie B de CVT Holding (l'Apport 2).

- Sur ce, est intervenue Mademoiselle Andréa BASTID, née le 26 janvier 1991 à Tokyo, Japon, demeurant au 16 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, France (ci après Andréa Bastid, et ensemble avec Tristan Bastid et Margaux Bastid: les Souscripteurs), ici représentée par Mademoiselle Marie-Eve Delpech, prénommée, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 7 juillet 2011. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Andréa Bastid déclare souscrire à cent mille parts sociales (100.000) et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en nature consistant en l'apport par Andréa Bastid, précitée, de sept millions trois cent quatre-vingt-seize mille quatre cent cinquante (7.396.450) obligations de catégorie D, d'une valeur totale de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,00), convertibles en actions de préférence de catégorie B de CVT Holding (l'Apport 3, ensemble avec l'Apport 1 et l'Apport 2: les Apports).

Preuve de l'existence et Valeur des Apports

Preuve de l'existence et de la valeur des Apports en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- L'acte de donation mobilière et partage par devant Maître Bénédicte de Candolle, notaire de résidence à Genève, en date du 7 juillet 2011;
- une déclaration d'apport des Souscripteurs, précités, certifiant qu'ils sont propriétaires sans restriction des obligations apportées;
- une déclaration du Gérant Unique de la Société.

Réalisation effective des Apports

Les Souscripteurs, précités, par leur mandataire, déclarent que:

- Ils sont seuls propriétaires sans restriction des obligations apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- Les Apports des obligations sont effectivement réalisés sans réserve avec effet au 7 juillet 2011;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des obligations, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à trente millions deux cents Euros (EUR 30.000.200,00) représenté par trois cent mille deux (300.002) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.»

VI. Les associés décident de changer la durée de nomination du Gérant Unique de la Société de la durée actuelle de 6 ans à une durée illimitée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euro (EUR 4.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Delpech, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9204. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011104087/90.

(110118701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Clestra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 58.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099208/9.

(110112561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Coachman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 52D, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 92.325.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 5 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juillet 2011.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011099210/13.

(110112519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Cameo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 100.081.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the eighteenth day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Fiona Finnegan, professionally residing in Luxembourg

"the proxy"

acting as a special proxy of Loleta Holdings Limited, organisation number 274410 and with registered office at 40 Kimonos, PC 3095, Limassol, Cyprus

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Cameo S.à.r.l.", having its head office at L-2132 Luxembourg, 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 100081, has been incorporated by deed enacted on the 23rd March 2003 published in the Mémorial C number 560 of 29th May 2003;

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée amounts currently to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Cameo S.à.r.l."

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator as liquidator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Fiona Finnegan, demeurant professionnellement à Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Loleta Holdings Limited, numéro d'organisation 274410 avec le siège social situé au 40 Kimonos, PC 3095, Limassol, Chypre;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Cameo S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4 Avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100081, a été constituée suivant acte reçu le 23 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 560 du 29 mai 2004;

II.- Que le capital social de la société anonyme "Cameo S.à.r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisés en cinq cent (500) parts sociales avec une valeur nominative de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Cameo Sàrl".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51500. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2011103421/81.

(110118212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Compagnie Luxembourgeoise Immobilière, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.237.

En vertu des articles 70 et suivants de la loi modifiée du 19 décembre 2002 et de la garantie donnée par Compagnie d'Entreprises CFE en faveur de sa filiale Compagnie Luxembourgeoise Immobilière, les comptes annuels consolidés de la Compagnie d'Entreprises CFE au 31.12.2010 et le rapport du réviseur sur ces comptes consolidés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099213/13.

(110112844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

DH N S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099229/11.

(110113642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Coopers Investments S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 143.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099215/10.

(110112660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Coopers Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 143.290.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, et la société COOPERS INVESTMENTS S.A., société anonyme, en date du 24 novembre 2008, a été dénoncée avec effet immédiat par le domiciliataire en date du 14 juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2011099216/14.

(110112848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

IS EF One S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.525.125,00.**Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 117.043.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société
tenue en date du 31 mai 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010*

Le conseil d'administration:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur A;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Administrateur A;
4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur B;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099892/20.

(110113060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.